

# FR\_GERICHTE 101 2017 147 vom 8. August 2017

FR Kantonsgericht, 2017-08-08, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr\\_gerichte\\_101\\_2017\\_147](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr_gerichte_101_2017_147)

FR: FR\_GERICHTE 101 2017 147 du 8 août 2017

IT: FR\_GERICHTE 101 2017 147 del 8 agosto 2017

## Regeste

Arrêt de la Ie Cour d'appel civil du Tribunal cantonal | Höhe der Parteikosten (Art. 110 ZPO; 74 JR)

## Erwägungen

### E. 13

avril 2017 est réformée en ce sens que la liste de frais est fixée au montant de CHF 174'845.75; elle a désormais la teneur suivante: Honoraires 55'975.90 Augmentation de la valeur litigieuse 55'975.90 x 176,1 % 98'573.60 Débours 3'631.75 Frais de justice 4'010.00 Enregistrement 0.00 TVA 12'654.50 TOTAL 174'845.75 II. Les frais de recours sont mis pour les 3/4 à la charge de A. \_\_\_\_\_ SA et solidairement pour le 1/4 restant à la charge de B. \_\_\_\_\_ SA et C. \_\_\_\_\_. Les frais judiciaires dus à l'Etat sont fixés à CHF 800.-. Ils sont prélevés sur l'avance fournie par A. \_\_\_\_\_ SA qui pourra obtenir à ce titre le versement de CHF 200.- de B. \_\_\_\_\_ SA et C. \_\_\_\_\_, solidairement. III. Les dépens de A. \_\_\_\_\_ SA sont fixés à CHF 500.-, TVA en sus par CHF 40.-. Les dépens de B. \_\_\_\_\_ SA et de C. \_\_\_\_\_ sont fixés à CHF 500.-, TVA en sus par CHF 40.-. A. \_\_\_\_\_ SA versera à B. \_\_\_\_\_ SA et à C. \_\_\_\_\_, après compensation, un montant de CHF 250.-, TVA en sus par CHF 20.-, à titre de dépens pour la procédure de recours. IV. Communication. Cet arrêt peut faire l'objet d'un recours constitutionnel au Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent sa notification. La qualité et les autres conditions pour interjeter recours sont déterminées par les art. 113 à 119 et 90 ss de la loi sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF). L'acte de recours motivé doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Fribourg, le 8 août 2017/ghe Le Président Le Greffier

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.